



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20001339



18 DEC. 2019

Greffe

N° d'entreprise : **0694.568.795**

Dénomination

(en entier) : **A.V. TECHNOLOGY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue de l'Energie 1 bte B à 4432 Ans (Aller)**

MONITEUR BELGE

24 -12- 2019

BELGISCH STAATSBLED

Objet de l'acte : Nomination d'un deuxième gérant - Nomination d'un commissaire réviseur

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2019

NOMINATION D'UN DEUXIEME GERANT

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée au poste de gérante et de présidente du Conseil de Gérance la S.P.R.L. JSR CONSULT, ayant son siège social à 4420 Montegnée, rue Hector Denis 33, inscrite au Registre des Personnes Morales à Liège sous le n° 0806.884.305, représentée par Monsieur RIZZO Salvatore.

Le mandat pourra être rémunéré.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE REVISEUR

L'assemblée générale procède à la nomination de la SCCRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour un terme de trois ans.

PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL désigne Monsieur Pascal Depraetere, réviseur d'entreprises et exerçant sa fonction au départ de l'unité d'établissement situé rue Visé-Voie 81 à 4000 Liège, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SCCRL.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2021.

Les honoraires du commissaire pour cette mission sont fixés à EUR 2.000,00 (plus TVA, débours divers et cotisation IRE) par exercice pendant la durée du mandat, et seront adaptés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord des parties.

DRIGO Claudio
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).